

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 1 : Vote des taux d'imposition 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu l'avis de la Commission des Finances le 8 avril 2021

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

DE VOTER les taux 2021 sans augmentation :

- Taxe foncière (bâti)	:	2,06 %
- Taxe foncière (non bâti)	:	3,44 %
- Cotisation foncière des entreprises	:	20,20 %

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:42 +0200
Ref:20210416_141801_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 2 : Vote du taux de TEOM 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

La compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers appartient à la Champagne Picarde. L'exercice de cette compétence a été confié au SIRTOM du Laonnois.

Pour 2021, la cotisation due par la Champagne Picarde s'élèvera à 1 942 759 € comprenant une augmentation de 3,5 €/hab pour la Champagne Picarde justifiée par une augmentation de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) sur les déchets à enfouir.

La Champagne Picarde a décidé d'instaurer la TEOM depuis 1^{er} janvier 2016.

Il est nécessaire de voter le taux de cette TEOM pour l'année 2021 en l'ajustant afin que le produit corresponde aux dépenses liées à la gestion des déchets.

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2015 instaurant la TEOM,

Vu l'état des bases prévisionnelles TEOM pour 2021

Vu la cotisation à verser au SIRTOM,

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021

Il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

DE PORTER le taux de TEOM de 13,40 à 13,70 % pour 2021

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,

A stylized, handwritten-style digital signature in grey ink, consisting of several overlapping loops and lines.

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:20 +0200
Ref:20210416_141802_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 3 : Vote du produit GEMAPI 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	51	50	1	1	0

Depuis la mise en place de la loi NOTRe, la compétence GEMAPI appartient obligatoirement aux EPCI en date du 1er janvier 2018.

La Champagne Picarde a décidé d'adhérer aux syndicats de rivières en lieu et place des communes pour la partie de compétence liée à la gestion des milieux aquatiques (GEMA).

Ainsi, la Champagne Picarde est adhérente au syndicat de l'Aisne non navigable et de ses affluents pour 18 communes et au syndicat d'aménagement et de gestion de la serre aval pour 2 communes. La Champagne Picarde a également délibéré le 20 juin 2018 pour adhérer au SIABAVE pour 6 communes. L'activité de ces syndicats correspond à la mission de gestion des milieux aquatiques (GEMA) au sein de la compétence globale GEMAPI.

Par ailleurs pour le volet protection des inondations (PI), le conseil communautaire a approuvé l'adhésion de la Champagne Picarde à l'entente Oise Aisne.

L'entente Oise Aisne est un syndicat mixte ouvert reconnu EPTB (établissement public territorial de bassin) constitué de 5 conseils départementaux et 25 EPCI à ce jour. Ce syndicat est compétent depuis de nombreuses années sur le volet protection des inondations (PI) et rayonne sur un périmètre large et cohérent pour traiter cette problématique des inondations.

La cotisation pour l'adhésion à l'entente est de 3€ par habitant /an (1.5 € /habitant pour la première année).

Vu les statuts de la Champagne Picarde,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 19 décembre 2017 et du 20 juin 2018 (adhésion syndicats de rivières),

Vu la délibération du 10 décembre 2019 (adhésion entente Oise Aisne),

Il est proposé au conseil communautaire de :

VOTER le produit 2021 de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations(GEMAPI) à 77 825 €

PRECISER que cette recette est inscrite au budget 2021

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:13 +0200
Ref:20210416_141802_2-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 4 : Affectation des résultats 2020 – Budget Principal

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021

Vu l'adoption du compte administratif 2020 faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 3 792 176,44 €
- Un déficit d'investissement de 919 991,41 €

Vu l'état des restes à réaliser de la section d'investissement :

- 4 126 557,86 € en recettes
- 5 355 163,92 € en dépenses

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'AFFECTER une partie de l'excédent de fonctionnement soit 919 991,41 € à la section d'investissement (compte 1068)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:32 +0200
Ref:20210416_141804_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 5 : Affectation des résultats 2020 - Budget annexe Bâtiments à vocation industrielle, artisanale et commerciale

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu l'adoption du compte administratif 2020 faisant apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 12 318,57 €
- Un déficit d'investissement de 83 391,86 €

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'AFFECTER l'excédent de fonctionnement soit 12 318,57 € à la section d'investissement (compte 1068)

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:36 +0200
Ref:20210416_142002_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 6 : Vote du budget principal 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	9 038 770,94 €
Recettes	:	11 446 837,03 €

Section d'investissement

Dépenses	:	9 098 560,00 €
Recettes	:	9 098 560,00 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,


Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:26 +0200
Ref:20210416_142005_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 7 : Vote du budget annexe 2021 – Bâtiments économiques

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le Budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	60 095,00 €
Recettes	:	60 095,00 €

Section d'investissement

Dépenses	:	597 319,57€
Recettes	:	597 319,57€

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:45 +0200
Ref:20210416_142009_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 8 : Vote du budget annexe 2021 – Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le Budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	57 585,18€
Recettes	:	57 585,18€

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:29 +0200
Ref:20210416_142010_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 9 : Vote du budget annexe 2021 – Zone d'Activités Economiques de Guignicourt

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le Budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	537 206,01€
Recettes	:	537 206,01€

Section d'investissement

Dépenses	:	307 433,00€
Recettes	:	307 433,00€

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:16 +0200
Ref:20210416_142202_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 10: Vote du budget annexe 2021 – Zone d'Activités Economiques de Saint Erme

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le Budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	151 257,96€
Recettes	:	151 257,96€

Section d'investissement

Dépenses	:	99 045,30€
Recettes	:	99 045,30€

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:49 +0200
Ref:20210416_142202_2-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 11 : Vote du budget annexe 2021 – Zone d'Activités Economiques de Sissonne

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Vu la Commission des Finances le 8 avril 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

ADOPTER le Budget principal 2021 comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	:	339 246,82€
Recettes	:	339 246,82€

Section d'investissement

Dépenses	:	223 143,82€
Recettes	:	223 143,82€

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:00 +0200
Ref:20210416_142402_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 12 : Subventions 2021

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

La liste des associations bénéficiaires de subventions par la Communauté de communes est annexée au budget annuel. Cet état permet d'éviter le recours à une nouvelle délibération individuelle pour le versement de la subvention.

Toutefois, pour certaines subventions dont le montant est supérieur à 23 000€ ou dont l'attribution est assortie de conditions de versement, la signature d'une convention annuelle précisant les obligations respectives est requise.

Vu l'inscription des crédits au budget 2021,

Il est proposé au conseil communautaire de :

AUTORISER le Président à signer les conventions suivantes :

- Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) pour un montant maximum de 35 669,40€
- Aisne Initiative pour un montant de 5 216,50 €
- Fête du livre (convention avec la CC Picardie 3 Châteaux) : 3 000 €
- Adhésion « Réseaux Villes et Villages Numériques » : 9 621,52 €
- Adologis 02 : 1 497 €

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:23 +0200
Ref:20210416_142601_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 13 : Demande de subvention Lecture Publique : Dotation Générale de Décentralisation (DGD)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions destinées à contribuer au financement de projets tels que l'informatisation, la création de services numériques aux usagers, la mise en accessibilité numérique et l'équipement informatique des bibliothèques municipales et intercommunales et des bibliothèques départementales.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers. À ce titre, la Communauté de Communes Champagne Picarde peut déposer une demande de subvention auprès de la DRAC Hauts-de-France afin de solliciter une aide de l'État pour le financement de l'informatisation et l'équipement informatique des bibliothèques municipales et intercommunales.

La Champagne Picarde est statutairement compétente pour la mise en réseau des bibliothèques. Ce réseau compte actuellement 8 bibliothèques communales réparties sur le territoire, signataires d'une convention avec l'intercommunalité.

La mise en réseau a notamment pour objectifs de :

Équiper les bibliothèques du réseau d'un logiciel de gestion informatique uniforme et en assurer la maintenance ainsi que la formation des salariés et bénévoles du réseau ;

Tendre vers un fonctionnement commun à toutes les bibliothèques du système de réservation et d'échange des ouvrages dans le cadre de la convention signée avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDA) ;

Harmoniser les pratiques de réservation par la mise à disposition du logiciel SIGB (formations, assurance, maintenance, mise à jour...);

Pour soutenir financièrement les initiatives en matière de mise en réseau, d'informatisation et d'équipement numérique des bibliothèques, l'Etat (DRAC) dispose d'outils et de fonds adaptés : la dotation générale de décentralisation.

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour la mise en réseau des bibliothèques,

Vu le dispositif contrat territoire lecture mis en place sur le territoire,

Vu le concours particulier de l'Etat réservé aux bibliothèques de la Dotation générale de décentralisation (DGD)

Vu la nécessité d'équiper numériquement les bibliothèques, d'informatiser la circulation des ouvrages, de proposer un catalogue en ligne plus attractif, de bénéficier d'un logiciel de système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB) performant et ergonomique, pour un montant total prévisionnel de 9 000€ HT

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

SOLLICITER la participation financière de la DRAC à hauteur de 50% des dépenses HT, soit 4 500€ pour l'année 2021 dans le cadre de la DGD

PRENDRE en charge le financement résiduel des actions

AUTORISER le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette demande

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:39 +0200
Ref:20210416_142801_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 14 : Demande de subvention exceptionnelle la relance des bibliothèques (CNL)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

La subvention exceptionnelle à la relance des bibliothèques des collectivités territoriales a pour objet de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activité des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Cette subvention sera ouverte en deux phases : l'une en 2021 et l'autre en 2022.

Le montant de l'aide attribuée est calculé à partir du montant des crédits alloués par les bibliothèques à l'achat de livres imprimés (entre 10 001 et 30 000 € = niveau d'aide à 25%) à condition notamment que les crédits d'acquisition de livres imprimés inscrits au budget de la bibliothèque soient a minima de 5 000 € dans le dernier exercice comptable clos et que , dans le budget 2021, les crédits d'acquisition de livres imprimés sont maintenus ou en progression par rapport à 2020.

Considérant la compétence de la Communauté de Communes de la Champagne Picarde pour la mise en réseau des bibliothèques,

Vu le dispositif contrat territoire lecture mis en place sur le territoire,

Vu le budget d'acquisition de livres imprimés inscrit en 2021 (23 000 €)

Il est proposé au conseil communautaire de :

SOLLICITER une subvention de 25 % de dépenses inscrites au budget 2021 soit 5 750 €

AUTORISER le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette demande.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:41:53 +0200
Ref:20210416_142802_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 15 : Demande de subvention FNADT (étude mobilités)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	51	1	0	0

La Champagne Picarde souhaite se doter d'une vision globale en termes de mobilité durable, de continuité du réseau et de développement d'infrastructures. Pour y parvenir, la réalisation d'une étude portant 2 réflexions concrètes a été retenue la commission tourisme :

- **L'élaboration de propositions d'aménagement (schéma cyclable)** pour une mobilité plus durable en Champagne Picarde : définition d'aménagements routiers pour développer et sécuriser la pratique du vélo ; mobilité douces pour les scolaires dans les bourgs,
-
- **L'étude de faisabilité d'un tronçon la véloroute 34** (Neufchâtel-sur-Aisne à Berry-au-Bac) pour liaison à la V30. L'objectif de l'étude est de définir le tracé le plus pertinent puis d'avoir une idée de l'ampleur du projet à réaliser et des investissements nécessaires. Elle doit permettre de réaliser les demandes de subventions.
-

Le cout de l'étude de faisabilité est inscrit au budget 2021 pour un cout estimatif de 45 000 € HT.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

SOLLICITER une subvention de 80% sur le montant prévisionnel HT, au titre du FNADT.

AUTORISER le Président à signer toutes les pièces administratives nécessaires à cette demande

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



ALAIN LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:04 +0200
Ref:20210416_143002_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaients présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 16 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (contrat culture ruralité /4 mois)

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	51	1	0	0

La Communauté de Communes de la Champagne Picarde (CCCP), dans le cadre de sa politique culturelle et d'accès au numérique, a pour ambition de développer une offre culturelle et artistique renouvelée sur son territoire.

Considérant la culture et le numérique comme des facteurs d'attractivité, de lien social et d'ouverture, la Communauté de Communes de la Champagne Picarde favorise l'équilibre territorial par un soutien à la mise en œuvre d'actions de diffusion et de médiation dans des domaines artistiques et numériques variés.

Un contrat culture-ruralité a été signé avec la DRAC pour financer certaines actions culturelles notamment des résidences prolongées d'artistes au bénéfice de toute la population du territoire. Les contrats culture-ruralité constituent un cadre ouvert et modulable qui renforce sur un territoire intercommunal les synergies locales et accentuent le dialogue entre les acteurs culturels, éducatifs et sociaux. Ils favorisent le fonctionnement en réseau et la coopération.

La Champagne Picarde a déjà engagé des actions culturelles autour de la photographie et souhaite désormais poursuivre et compléter ce travail par une résidence de journaliste. Ce deuxième axe de travail permet de favoriser l'éducation aux médias et au numérique grâce à la présence d'un(e) journaliste professionnel(le) en immersion sur l'ensemble du territoire. Les actions proposées pourront s'adresser à l'ensemble de la population, avec une attention particulière accordée aux jeunes et au public scolaire, et notamment aux écoles élémentaires.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 3, 2° et 34,

Vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité de créer un emploi non permanent du cadre d'emploi des attachés territoriaux non titulaire à temps complet (35 heures hebdomadaires) en raison d'un accroissement saisonnier d'activité pour exercer les fonctions de journaliste en résidence.

Il est proposé au Conseil Communautaire de :

CREER un emploi saisonnier de journaliste résidence mission, relevant de la catégorie A, du cadre d'emploi des attachés territoriaux, à temps complet (35 heures hebdomadaires) entre le 19 avril 2021 et le 31 octobre 2021 pour une durée de 16 semaines dont une semaine d'immersion pouvant être exercée hors période. Cet emploi sera pourvu par un agent non titulaire.

RECRUTER un agent disposant des compétences et de l'expérience nécessaires par contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité en application des dispositions de l'article 3-2°,

DEFINIR la rémunération en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et d'inscrire les crédits budgétaires nécessaires,

AUTORISER le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce recrutement.

Fait en séance le jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signés au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:07 +0200
Ref:20210416_143004_1-3-O
Signature numérique
le Président

Département de
l'Aisne
Arrondissement de
LAON

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt et un, le quinze avril à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil communautaire, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 07 avril 2021 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	64
Nombre de conseillers en exercice :	64

Présidence : Alain LORAIN,

Etaient présents :

ALLART Laurent, ALLUCHON Jean-Maurice, BARTELS Patrick, BAS Betty, BERNARD Evelyne, BOULANGER Pierre-André, CALMUS Philippe, CAUJOLLE Sandrine, CHARPENTIER Aline, CHAUPIN Ludovic, COULBEAUT Béatrice, DA ENCARNACAO Paolo, DEGREMONT Nathalie, DEHOVE Claude, DUCAT Philippe, DUCATILLON Jean-Louis, FERON Didier, FERRET Nathalie, GANDON Bernard, GILET Rémy, GOOSSENS Françoise, HALLIER Marie-Christine, HANON Christophe, LACHAMBRE Didier, LEFEVRE Liliane, LEGRAND Colette, LIEBENS Frédéric, LORAIN Alain, MAINRECK Estelle, MALINOWSKI Alain, MARLIER Francis, MESSIEUX Lionel, MITOUART Caroline, MOMEUX Pierre, MOUGENOT Paul, NORMAND Alain, PHILIPPOT Claude, RASERO Philippe, RASSIN Patrick, RAVAUX Martine, REDMER Frédéric, REDMER Régine, RENARD Hubert, SERIN Denis, THIRAUULT Damien, VAN DEN AVENNE Urbain, VIANO Daniel, WEHR Alain, WIART Benoit

Mandat de procuration :

CAVEL Olivier par LORAIN Alain, MATHIS Marie-Anne par LEFEVRE Liliane, VANNOBEL Christian par GANDON Bernard

Absents :

BOLLINNE Hervé, BONNET Hubert, BOTTIN Jean-Louis, BOYER Béatrice, LECUYER Damien, LEVASSEUR Stéphanie, LICETTE Gérard, PRESTAIL Alexandre, RINCHEVAL Johan, VERHOESTRAETE Olivier, ZIOMECK Mickaël

Secrétaire de séance : Madame RAVAUX Martine

Délibération 2021 04 15 17 : SPL-Xdemat - Répartition du capital social

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
49	52	52	0	0	0

La société publique locale dénommée SPL-Xdemat, a été créée le 27 février 2012 par les Départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, ainsi que la Région Grand Est, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Début mars 2021, SPL-Xdemat comptait 2 755 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code de commerce, l'Assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du Commissaire aux comptes.

À l'occasion de cette réunion, d'autres points peuvent lui être présentés tels qu'un point sur les mandats des administrateurs ou l'adoption d'une nouvelle version du règlement intérieur.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

En effet, tout au long de l'année, de nouvelles collectivités locales ou de nouveaux groupements de collectivités souhaitent devenir actionnaires de la société et achètent à ce titre une action de la société, modifiant la répartition de son capital social. Il arrive également que certains actionnaires décident de sortir de la société et revendent leur action, suite à leur disparition administrative ou faute d'utilisation des outils mis à leur disposition.

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2020, 377 actions ont été vendues à des collectivités ou groupements de collectivités pour leur entrée au sein de SPL-Xdemat et 108 ont été rachetés pour permettre à 9 actionnaires (dont la Région Grand Est) d'en sortir. Ces transferts d'actions ont eu pour conséquence de modifier la répartition du capital social. Le capital social, divisé en 12 838 actions, est désormais réparti comme suit :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,
- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital, social,
- le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
- le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
- les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social.

Cette nouvelle répartition détaillée dans la liste des actionnaires annexée à la présente, sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale.

Or, selon l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, applicable aux sociétés publiques locales, « à peine de nullité, l'accord du représentant d'une collectivité territoriale (...) sur la modification portant sur (...) la composition du capital (...) ne peut intervenir sans une délibération préalable de son assemblée délibérante approuvant la modification ».

Il convient donc d'approuver la nouvelle répartition du capital social de la société SPL-Xdemat et d'autoriser le représentant de la collectivité à voter la résolution correspondante lors de la prochaine Assemblée générale de la société.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de :

APPROUVER la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale dénommée SPL-Xdemat, divisé en 12 838 actions, à savoir :

- le Département de l'Aube : 6 563 actions soit 51,12 % du capital social,
- le Département de l'Aisne : 873 actions soit 6,80 % du capital social,
- le Département des Ardennes : 330 actions soit 2,57 % du capital social,
- le Département de la Marne : 569 actions soit 4,43 % du capital social,
- le Département de la Haute-Marne : 293 actions soit 2,28 % du capital social,

- le Département de Meurthe-et-Moselle : 447 actions soit 3,48 % du capital social,
 - le Département de la Meuse : 530 actions soit 4,13 % du capital social,
 - le Département des Vosges : 476 actions soit 3,71 % du capital social,
 - les communes et groupements de communes : 2 757 actions soit 21,48 % du capital social,
- conformément à la liste des actionnaires annexée à la présente ;

DONNER pouvoir au représentant de la collectivité à l'Assemblée générale de la société SPL-Xdemat, pour voter cette nouvelle répartition de son capital social et la résolution en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifiée et publiée,
Pour extrait conforme,



Alain LORAIN

ALAIN LORAIN
2021.04.16 14:42:10 +0200
Ref:20210416_143202_1-3-O
Signature numérique
le Président